

# VILLE D'AMPLEPUIIS

## BULLETIN MUNICIPAL

== DÉCEMBRE 1967 ==

Henri VIGNON,  
Maire d'Amplepuis

Mesdames,  
Messieurs,  
Mes Chers Concitoyens,

J'ai le plaisir de vous présenter le premier numéro du Bulletin Municipal d'Amplepuis.  
Un Bulletin Municipal... Pourquoi faire ?...

Si un grand nombre de Communes et de Villes a déjà adopté une solution du même genre, c'est qu'il s'est avéré un peu partout qu'il n'était pas facile à l'ensemble de la population d'être au courant des problèmes de leur Cité et des décisions prises au sein du Conseil Municipal pour leur résolution. Même l'assistance — et elle est la plupart du temps très clairsemée — aux séances du Conseil Municipal, ne permet pas facilement de suivre les données d'un problème qui, ayant déjà subi l'épreuve d'études et de discussions, est toujours présenté, et il ne pourrait en être autrement, dans la simplicité de ses grandes lignes.

Le Bulletin Municipal entend être le lien entre l'Assemblée Municipale et ses Commissions, et l'ensemble de la population.

Différentes possibilités s'offraient à nous.

Il était possible de faire éditer une plaquette, généralement fort bien présentée, dont le financement serait assuré par de la publicité locale. Mais il ne fallait pas compter sur une parution très fréquente, et la recherche des textes au milieu des annonces publicitaires rend souvent la lecture pénible. Nous avons éliminé cette solution.

D'autres Communes donnent à leur Bulletin un caractère d'information locale, et de compte rendu des activités des diverses sociétés et des familles. Mais n'est-ce pas là le rôle de la Presse, qu'elle soit quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle ? La parution de notre Bulletin, qui devrait s'effectuer environ deux fois par an, rendrait parfaitement périmées les informations qu'il pourrait comporter, tout en doublant inutilement ce qui existe déjà sous de nombreuses formes. Nous avons donc aussi éliminé cette solution.

Il nous restait la solution adoptée pour la composition du présent numéro.

Quelques rédacteurs bénévoles — et non des moindres — ont bien voulu retracer pour vous quelques aspects de la Vie Municipale de notre Cité. Un premier numéro appelait une petite rétrospective nécessaire à la compréhension de ses activités actuelles.

Tous les soucis de votre Maire et de son Conseil Municipal ne trouvent pas place dans ces pages. Nous en avons retenu quelques-uns, parmi les plus importants, et je pense que les rédacteurs de ces articles ont réalisé un travail sérieux et documenté — pour lequel je les assure de toute ma gratitude en même temps que je les en félicite — qui permettra à tous d'avoir une idée plus juste que celle qu'ils pourraient se faire à l'exploitation des seuls cancanes qui courent dans Amplepuis comme dans toutes les villes de France.

Les dernières pages vous sont réservées... Elles sont blanches... et vous pourrez les utiliser pour nous indiquer les sujets que vous aimeriez voir traiter ou développer. Vous avez donc la parole... et nous attendons vos suggestions.

Je souhaite que vous retirerez de cette lecture, sinon toujours du plaisir, au moins de l'intérêt pour les problèmes de votre Ville,

Et vous assure de mes sentiments amicaux et dévoués.

Henri VIGNON,  
Maire d'Amplepuis.

## Liste des Membres du Conseil Municipal

\*

### MAIRE :

M. VIGNON Henri

### ADJOINTS :

MM. VERMOREL René  
THORAL Paul  
GOUTARD Emile  
PIERREFEU Antoine

### CONSEILLERS MUNICIPAUX :

MM. GUEYDON Louis  
MOOS Jean  
MICHELLAND Pierre  
JAL Léon  
CHAPUIS André  
THIMONIER Charles  
CHAMPALLE Michel  
CURIEUX Fleury  
GONIN Joseph  
Mme PERROUDON Renée  
MM. RECORBET Stéphane  
MALATRAY Jean  
MERET Auguste  
FARJOT René  
SAINT-LAGER André  
FOLGOAS Louis  
SUBTIL Claudius, décédé  
Mme BARBERET Anne-Marie

## Liste des Commissions

\*

### — COMMISSION DES FINANCES :

MM. VIGNON, VERMOREL, THORAL, GOUTARD, PIERREFEU, GUEYDON, MICHELLAND, THIMONIER, Mme PERROUDON, M. FOLGOAS, Mme BARBERET.

### — COMMISSION D'ACTION SOCIALE (Hygiène, Affaires sociales et familiales, Logements, Colonies de vacances) :

MM. VERMOREL, THORAL, GUEYDON, THIMONIER, CURIEUX, SAINT-LAGER, Mme BARBERET.

### — COMMISSION AGRICOLE :

MM. GOUTARD, GUEYDON, CHAPUIS, GONIN, RECORBET, MERET, FARJOT.

### — COMMISSION DES TRAVAUX :

#### Travaux entretien

MM. JAL, THIMONNIER, CURIEUX, GONIN, FARJOT.

#### Travaux neufs

MM. PIERREFEU, VERMOREL, MOOS, MICHELLAND, CHAMPALLE, MALATRAY, MERET.

### — COMMISSION DE LA JEUNESSE (Sports, loisirs et fêtes) :

MM. MICHELLAND, CHAMPALLE, Mme PERROUDON, MALATRAY, FOLGOAS.

### — COMMISSION DES ECOLES :

MM. MOOS, JAL, Mme PERROUDON, MM. MALATRAY, MERET.

### — COMMISSION DE DEVELOPPEMENT LOCAL :

MM. THORAL, VIGNON, VERMOREL, PIERREFEU, GOUTARD, GUEYDON, CHAPUIS, Mme PERROUDON, MM. RECORBET, SAINT-LAGER, FOLGOAS.

### — COMMISSION DE CHOMAGE :

MM. CURIEUX, VERMOREL, SAINT-LAGER, FOLGOAS.

### — COMMISSION DU BUREAU D'AIDE SOCIALE :

MM. PIERREFEU et SAINT-LAGER, Mmes PERROUDON et BARBERET.

## Représentants aux divers Syndicats

### — SYNDICAT R.L.N. :

MM. VIGNON et GUEYDON.

### — SYNDICAT DU PERSONNEL COMMUNAL :

MM. VIGNON et VERMOREL.

### — SYNDICAT SYDER :

M. PIERREFEU.

### — SYNDICAT OUEST-REINS :

MM. PIERREFEU et MOOS.

## Connaissons-nous notre Commune?



Deux versions différentes au nom d'Amplepuis. Selon d'anciens manuscrits, ce nom est tiré du latin (amplus puteus, puits profond) et aurait été donné à la ville parce qu'elle est bâtie au fond d'une vallée. Une autre origine lui est attribuée, cette étymologie serait tirée du vieux mot puy qui est resté dans plusieurs noms géographiques. Ce terme de puy, qui correspond au latin podium et au celtique puich, s'applique dans un sens général (aussi bien dans le Massif Central et l'Auvergne que dans les régions limitrophes), à toute éminence ou hauteur en forme de crête ou de dôme. Le nom d'Amplepuis signifierait alors vaste montagne et devrait s'écrire Amplepuy, comme on le trouve dans certains actes anciens et sur certaines cartes géographiques. La ville s'étend en effet un peu sur les flancs de la montagne dont le sommet s'appelle encore aujourd'hui le bois du Puy, et ce mot de puy fut longtemps la dénomination courante de plusieurs des hauteurs qui entourent la ville.

Amplepuis, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône, est l'une des plus grandes communes du département (la troisième après Lyon et Saint-Martin-en-Haut). Sa superficie est de 3 844 hectares.

Sa population est de 5 492 habitants, dont 4 482 agglomérés. Le nombre de maisons est de 1 270. Le nombre de hameaux et lieux-dits est de 129. Certains de ces écarts sont à plus de 8 kilomètres du bourg (Le Bois-Rouge, le Crêt de Ruire). La longueur des chemins communaux est égale à la distance d'Amplepuis à Dijon ou d'Amplepuis à Grenoble.

Le bourg se trouve situé sur le passage et au croisement des grandes routes départementales D 8 (Tarare à Chauffailles), D 13 (Les Ponts-Tarrets à Roanne) et D 10 (RN 7 à La Clayette). La commune se trouve à quelques kilomètres seulement de la Route Nationale 7, sur laquelle quatre routes sont dérivées sur Amplepuis.

L'altitude de l'agglomération est de 402 mètres pour la partie basse et de 475 mètres pour la partie la plus haute. La zone rurale comporte des vallées un peu inférieures et des crêtes dépassant les 700 mètres.

Notre ville est située sur la ligne S.N.C.F. PARIS à LYON par le Bourbonnais et la gare d'Amplepuis dessert également de nombreuses localités voisines. Des services d'autobus quotidiens assurent aussi les relations avec Lyon, Cours, Villefranche-sur-Saône et Saint-Vincent-de-Reins.

Trois rivières arrosent notre commune : le Reins, le Rançonnet et la Viderie. Le Bureau de Poste d'Amplepuis, assez vétuste, va bientôt être remplacé par un Hôtel des Postes moderne dont la construction, réalisée par la municipalité, doit débiter sous peu. Les travaux importants de pose de câbles téléphoniques en cours depuis plusieurs mois sont destinés à nous doter d'un réseau téléphonique moderne et automatique dont la capacité sera doublée et la mise en service prévue pour 1968.

La Brigade de Gendarmerie d'Amplepuis étend sa juridiction sur les cinq communes du canton, soit : Amplepuis, Cublize, Meaux-la-Montagne, Ronno et Saint-Vincent-de-Reins.

Amplepuis est le siège d'une Subdivision des Ponts-et-Chaussées à laquelle sont rattachées les communes du canton : Les Sauvages, Dième, Saint-Apollinaire, Valsonne et une partie de Saint-Jean-la-Bussière.

De la Perception d'Amplepuis, qui est aussi Recette Municipale, dépendent les communes du canton et celle de Saint-Jean-la-Bussière.

Amplepuis possède un établissement hospitalier comportant un Hôpital (Médecine) de 26 lits dont 5 en régime particulier ; un Hospice (vieillards) de 51 lits dont 8 en régime particulier et une Maternité de 13 lits dont 5 en régime particulier. Des projets d'agrandissement de cet établissement sont à l'étude.

Sur le plan scolaire, nous avons actuellement deux écoles maternelles publique et privée, six écoles primaires publiques et privées, un collège d'enseignement général public et un collège d'enseignement secondaire privé.

La totalité des immeubles habités de la commune est desservie en électricité (force et lumière). Le réseau municipal d'électricité comporte plus de 120 kilomètres de lignes.

Près de 400 foyers lumineux, dont près de la moitié sont équipés de ballons fluorescents, assurent l'éclairage des voies publiques de l'agglomération du coucher au lever du soleil, sans interruption.

La municipalité a la charge de l'entretien des voies publiques, des chemins ruraux, des bâtiments communaux, de l'enlèvement des boues et immondices, le fonctionnement des douches municipales et du Centre médico-social, l'entretien du réseau

d'égouts et le fonctionnement de la station d'épuration des eaux usées, l'aménagement et l'entretien des squares et jardins publics, des espaces verts des H.L.M. et des terrains de sports, des écoles publiques, etc...

Puissent ces quelques renseignements aider nos compatriotes à mieux connaître et apprécier notre petite patrie. C'est notre souhait le plus cher.

Antoine PIERREFEU  
Adjoint au Maire



## Evolution de la Population d'Amplepuis

Nous venons de voir que la population de notre cité était de 5 492 habitants. Ces chiffres résultent du dernier recensement de 1962. Si nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur les divers encombrements depuis un siècle, nous trouvons le tableau ci-dessous :

Années	Population totale	Population agglomérée
1872	6328	
1878	6915	3957
1883	7118	4306
1887	7272	4555
1892	7113	4288
1896	6960	4413
1902	7097	4680
1906	6950	
1912	6644	4537
1927	5669	4003
1932	5816	4122
1937	5472	4003
1946	5290	4044
1954	5432	4242
1962	5492	4482

En examinant ces résultats, nous constatons que la population de notre commune, qui a été de 7272 habitants en 1887, est descendue à 5290 en 1946.

Sans vouloir étudier les causes de cette évolution dans le détail, on peut attribuer cette dépopulation d'abord à l'exode rural. La population des écarts de la commune, qui était de 2958 habitants en 1878, n'est plus que de 1010 en 1962. Une autre cause importante : l'excédent des décès sur les naissances, particulièrement entre les années 1906 et 1940.

Que nous réserve l'avenir ? Sans être pessimiste, on peut redouter que la situation économique actuelle de notre région ne favorisera pas l'augmentation de la population amplepuisienne. Malgré toutes les démarches régionales et locales l'implantation tant désirée de nouvelles industries n'a pas donné, à l'heure actuelle, d'espoirs satisfaisants.

C'est un grave problème qui préoccupe sans cesse votre municipalité et soyez assurés que tout sera fait pour essayer d'améliorer cet état de choses.

A. P.

# Le Stade de Bagatelle

Pourquoi ce stade ? C'est la question que se posent beaucoup d'Amplepuisiens et à laquelle ce bref exposé veut essayer d'apporter une réponse.

Les sociétés sportives amplepuisiennes, dont l'activité se manifeste depuis fort longtemps, ont vu, depuis quelques années, s'accroître le nombre des pratiquants des diverses disciplines sportives. De plus, il faut tenir compte de l'importance sans cesse accrue des jeunes qui trouvent une saine distraction dans la pratique des sports.

A titre indicatif, voici l'effectif des sociétés existantes et qui utiliseront le stade dès qu'il sera prêt :

**ATHLETISME** : 49 pratiquants, dont 11 seniors, 6 juniors, 4 cadets, 14 minimes, 9 benjamins et 5 féminines, qui travaillent la course à pied, le cross-country, les sauts et diverses spécialités telle que lancement du poids, du marteau, etc.

**BASKET-BALL** : 60 licenciés qui forment les équipes seniors, juniors, cadets, benjamins et minimes.

**FOOTBALL** : 83 licenciés, se répartissant comme suit : 31 seniors, 14 juniors, 15 cadets, 15 minimes, 8 pupilles.

Il faut encore tenir compte de l'importance de nos écoles qui ont la charge de l'éducation d'environ 1 300 enfants et pour lesquels il est prévu, dans les programmes scolaires, des temps consacrés tant à la culture physique qu'à la pratique des sports.

Et il faut prévoir les futurs pratiquants du tennis, du volley-ball, etc. Peut-être, dans quelques années, ce que nous voyons grand se révélera trop petit ?

L'ancien, et toujours en service, stade des Brotteaux ne convenait plus ; ne pouvait être amélioré parce que mal orienté et n'avait jamais reçu l'agrément de l'Administration « Jeunesse et Sports » qui alloue les subventions d'aménagement. La municipalité a donc dû étudier le problème d'installations sportives dignes de notre ville et,

surtout, permettant au plus grand nombre de pratiquer les sports de leur choix avec le maximum de commodités.

En 1961, l'acquisition du terrain de « BAGATELLE » fut décidée, après avis favorable de l'Administration de tutelle et de « Jeunesse et Sports » qui apportait une subvention, tant pour l'achat que pour l'aménagement du futur stade.

Au départ (1961), le coût de l'opération se montait à 550 000 F (55 millions d'A.F.), sur lesquels on percevait une subvention de 40 % ; le reste de la dépense était couvert par un emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne d'Amplepuis.

En même temps que les formalités d'acquisition — assez longues en l'occurrence — les services compétents des Ponts et Chaussées menaient à bien l'étude du projet d'implantation du nouveau stade et, surtout, de l'assainissement de l'ensemble du terrain, lequel était, hélas ! gorgé d'eau.

Au mois de septembre 1964 eut lieu l'adjudication de la première tranche de travaux : nivellement du terrain, 16 000 mètres cubes de terre remués, installation extrêmement dense d'un réseau de drainage, destiné non seulement à assainir l'ensemble pelouse-piste, mais également à récupérer toutes les eaux de pluie et de ruissellement. Travaux très importants (226 000 F), menés à bien par l'entreprise « Terrassements et Génie Civil » et qui ont donné les résultats attendus et escomptés. Commencé en mars 1965, ce travail fut contrarié par un printemps et un été extraordinairement pluvieux, ce qui apporta un retard appréciable mais quand même bénéfique, puisque toutes les infiltrations d'eau furent décelées et captées. La pelouse ne put être confectionnée et ensemencée qu'au printemps 1966. Mais le résultat est là : cette pelouse est magnifique, le terrain est sain.

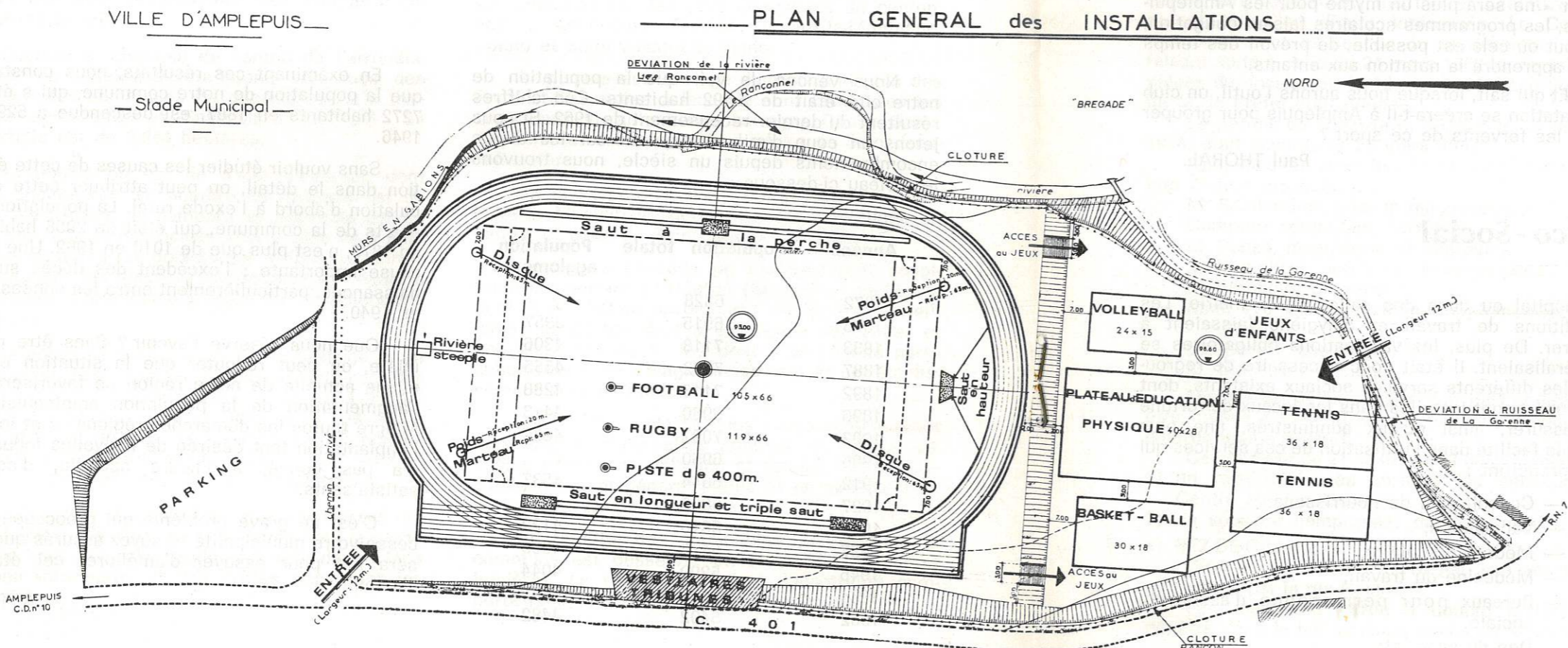
1967 — La deuxième tranche de travaux vient d'obtenir le feu vert. Les services des Ponts et Chaussées ont terminé les études complètes de la fin des aménagements du terrain de sport proprement dit (pelouse et piste) et des terrains annexes, basket, tennis, volley, plateau d'éducation physique, sautoirs, et ont chiffré le coût de cette tranche, qui s'élève à 450 000 F. Seront ensuite construits : le bloc douches-vestiaires, les tribunes. A proximité est prévu un parcage pour voitures ; le chemin de Bagatelle sera élargi, l'éclairage installé.

La pelouse, la piste de course à pied, les autres terrains également auront les normes réglementaires, ce qui permettra, nous le prévoyons, d'obtenir pour Amplepuis, l'organisation de belles manifestations sportives.

Dans tout ceci, ce qui a surtout retenu l'attention du Conseil municipal, c'est le souci de donner à notre jeunesse les moyens d'une saine distraction. Le sport prend une place de plus en plus grande dans la vie de tous les jours, dans la vie de tous les gens. Télévision, radio, journaux consacrent des émissions, des pages aux performances sportives ; or, si voir, écouter et lire sont une chose, nous pensons que pratiquer est mieux et meilleur et qu'il vaut mieux avoir un grand nombre de pratiquants sportifs que de trop rares champions.

Nous souhaitons que notre stade de « BAGATELLE » apporte toutes satisfactions aux acteurs et aussi aux... spectateurs — il en faut —, les premiers apportant un sérieux et une saine émulation dans les compétitions, les seconds apportant leurs encouragements, leur soutien à ceux qui évolueront sur les terrains. Tous, nous aurons à cœur de travailler, en parfaite harmonie, au bon renom, et pourquoi pas ? à la grandeur de notre bonne ville d'AMPLEPUIS.

Paul THORAL.  
Adjoint au Maire



## La Piscine des Petits-Brotteaux

En même temps qu'un terrain de sports destiné à la compétition, à l'entraînement des sportifs « de surface », le besoin d'un autre genre de stade se faisait sentir, surtout auprès des moins de 20 ans, qui forment environ le quart de notre population.

Si la construction d'une piscine ne fut envisagée, ni entreprise en même temps que l'aménagement du stade de Bagatelle, c'est qu'un problème se posait : le financement.

En effet, et nous l'avons expliqué par ailleurs, la Bagatelle bénéficiait d'une subvention de l'Etat, notre piscine, elle, devait voir sa construction financée uniquement par les moyens locaux. L'importance de la dépense envisagée donna à réfléchir au Conseil municipal.

Cependant, il fallait quand même prévoir ; assurer l'avenir. En 1965, la Ville procéda à l'acquisition d'un terrain de 3 515 mètres carrés, jouxtant le vieux stade des Petits-Brotteaux, et malgré la charge un peu lourde, un début de financement fut entrepris et une première tranche de crédits dégagée au budget de 1966. Ces deux choses réalisées, les services des Ponts et Chaussées entreprirent une première étude : aménagements et construction. Ce premier projet fut soumis à l'Administration, bien que, ou malgré qu'elle n'apporte aucune aide financière, est seule qualifiée pour donner une approbation et permettre la construction.

Cette approbation, nous l'avons obtenue, premier point... Restait le financement. La « France Mutualiste » et une société d'assurances contac-

## Le Centre Médico-Social

L'une des dernières réalisations communales est le Centre Médico-Social. Cet immeuble, situé rue Neuve et donnant accès rue A.-Villy, attire les regards par sa façade fleurie et ses abords en pelouse.

C'est en octobre 1959 que l'idée de la création d'un « groupe social » fut avancée, dont la construction pourrait avoir lieu dans le terrain acheté par la Commune en 1957 et situé rue Neuve.

La nécessité d'un tel ensemble, qui devait par la suite prendre le nom de « Centre Médico-Social » s'avérait indispensable.

En effet, les divers services de santé, P.M.I. (Protection Maternité Infantile), les vaccinations, les visites de nourrissons, les visites scolaires, etc., se faisaient dans des conditions et des locaux inadaptés. Tantôt les familles devaient se rendre

tées consentirent à la Ville d'Amplepuis un prêt de 600 000 F (60 millions d'A.F.), ce qui permet, avec la tranche de crédits de 100 000 F prévue en 1966, de couvrir ou à peu près le montant du coût de l'opération, évalué à environ 700 000 F (70 millions d'A.F.).

Actuellement, les études sont pratiquement terminées, l'architecte désigné a mis au point : l'implantation du bassin, sur lequel sera installé un plongeur, l'implantation du bassin pour enfants, patageoire, etc. Les plans de l'ensemble comprennent également un bâtiment douches-vestiaires, une plage, un terrain de jeux pour enfants et même un bar.

Cette piscine sera munie d'un système de réchauffage de l'eau et d'une installation complète de filtrage et de purification des eaux.

Il y aura aussi le problème de la surveillance ; un maître-nageur sera nécessaire durant la période d'utilisation. Ce problème sera résolu en temps opportun.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter une construction rapide et voir cette piscine utilisée au maximum ; mais, surtout, nous pensons que « savoir nager » ne sera plus un mythe pour les Amplepuisiens, les programmes scolaires faisant obligation, partout où cela est possible, de prévoir des temps pour apprendre la natation aux enfants.

Et qui sait, lorsque nous aurons l'outil, un club de natation se créera-t-il à Amplepuis pour grouper tous les fervents de ce sport ?

Paul THORAL.

à l'hôpital ou dans des salles de la mairie. Les conditions de travail et d'hygiène laissaient à désirer. De plus, les vaccinations obligatoires se généralisaient. Il était donc nécessaire de regrouper les différents services sociaux existants, dont la plupart sont installés dans les locaux de fortune et assurer, ainsi qu'aux administrés, une plus grande facilité dans l'utilisation de ces services qui comprendront :

- Consultation de nourrissons,
- Vaccination,
- Médecine scolaire,
- Médecine du travail,
- Bureaux pour permanence d'assistante sociale,
- Don du sang, etc.

Si l'édification d'un tel immeuble reçut l'assentiment des élus communaux, restait à avoir l'avis et l'agrément des divers services intéressés.

En effet, la coexistence de tous ces services s'avérait délicate, et elle le fut.

Si ce projet, novateur dans sa conception, reçut, dans son principe, l'accord de la Direction de la Santé, restait à harmoniser les services de Médecine Scolaire, dépendant du Ministère de l'Education Nationale, S.S. et A.F.

Les difficultés furent vaincues par la compréhension de tous et le Conseil municipal, dans sa séance du 24 mars 1962, décidait d'accepter les différentes pièces du projet et les soumettait à l'approbation de M. le Préfet.

Un autre besoin se faisait sentir pour la population d'Amplepuis, et dont la réalisation n'avait pu encore se faire. Il s'agit des « Douches Municipales ». Celles-ci, par suite du rattachement au syndicat « Rhône-Loire Nord » du réseau d'eau de la Commune, pouvaient s'envisager. De plus, la configuration du terrain où s'implanterait le Centre Médico-Social permettait, en sous-sol, la création de « cabines de douches » et d'un entrepôt pour matériel communal.

### CHARACTERISTIQUE DU CENTRE MEDICO - SOCIAL

La réalisation du Centre fut confiée à M. Grange, architecte D.P.L.G.

Celui-ci, dès 1960, présente un avant-projet qui devait être légèrement modifié et définitivement accepté par les divers intéressés. Le Conseil Municipal, dans sa séance du 21 décembre 1963, faisant suite à celle du 24 mars 1962, acceptait les pièces du dossier et, le 19 mai 1964, l'approbation de M. le Préfet était donnée.

Le permis de construire, déposé le 14 janvier 1964, était accordé le 26 mars 1964.

L'adjudication avait lieu le 24 avril 1964 et les lots étaient attribués à :

- M. Sambardier, pour la maçonnerie ;
- Comptoir céramique, carrelage ;
- M. Penso, menuiserie et charpente ;
- M. Demolière, serrurerie et fermetures ;
- M. Berchoux, plâtrerie ;
- Mme Vve Monnery, zinguerie, plomberie, sanitaire ;
- Ets Servat, chauffage ;
- M. Moos, électricien.

Les travaux débutèrent en juin 1964 et devaient être menés à bien suivant le planning établi, soit environ quatorze mois.

Ce bâtiment de 21,80 m par 11,30 m comprend :  
1) un rez-de-chaussée abritant les services du Centre Médico-Social ;  
2) un sous-sol comprenant douches et entrepôt.

### 1) REZ-DE-CHAUSSEE

C'est le Centre Médico-Social, son accès est au sud-est, par la rue Neuve.

Par une porte vitrée à double battant, on pénètre dans le hall donnant accès au secrétariat,

au bureau des assistantes sociales, à la salle des nourrissons et, par un couloir situé à gauche, à la salle de permanence et salle d'attente.

Visitions-en les différentes pièces ; d'abord celles situées au sud-est. Nous trouverons le bureau de permanence des diverses assistantes sociales ou services sociaux.

La salle d'attente, pièce de 43 mètres carrés, éclairée par quatre baies. De là, les usagers se dirigent vers le cabinet médical après avoir utilisé, s'il y a lieu, l'un des deux déshabilleurs. Une porte donne accès également aux toilettes.

Le cabinet médical, situé au nord-ouest, face à la rue A.-Villy, est, comme l'indique sa désignation, réservé au médecin traitant. C'est une pièce de 28 mètres carrés environ, éclairée par quatre baies, communiquant avec les différentes salles du Centre. Il sera doté d'un appareil radio.

La salle des nourrissons, de 36 mètres carrés, éclairée également par quatre baies et comprenant un évier, poste eau chaude, afin d'effectuer les analyses courantes, ainsi qu'un petit réfrigérateur pour la conservation des vaccins. Par une cloison mobile, elle communique au bureau de l'assistante sociale de P.M.I., situé à l'extrémité nord du bâtiment.

Une petite pièce servant de secrétariat est contiguë à ce bureau.

### 2) SOUS-SOL

Le sous-sol, dont l'entrée se situe rue A.-Villy, abrite le service des douches, ainsi que deux salles, dont l'une avec évier et poste d'eau pouvant servir à différents usages.

Un garage pour les véhicules de la commune.

A l'extrémité sud-ouest, la chaufferie utilisée pour le chauffage et l'alimentation en eau chaude des douches.

A l'extérieur, face à la rue Neuve, un auvent servant d'abri aux voitures d'enfants.

### FINANCEMENT

La construction de ce Centre a demandé à la commune un effort financier. Le coût total, compris les abords, est de l'ordre de 390 000 F.

Diverses subventions ont été accordées par : l'Education Nationale : 26 000 F au titre de l'hygiène scolaire ; Sécurité sociale : 26 000 F au titre de P.M.I. ; Département : 40 000 F.

Un emprunt de 290 000 F, à trente ans, a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne d'Amplepuis.

Le mobilier, bureaux, chaises, classeurs, etc. ont été fournis par le Service Départemental de la Santé.

### FOCTIONNEMENT DU CENTRE

Toutes les personnes voulant des renseignements d'ordre sociaux ou familiaux peuvent s'adresser au secrétariat du Centre, ouvert tous les jours. Ce secrétariat, tenu par M<sup>me</sup> Thimonier, responsable de la coordination des divers services, aiguillera vers les organismes intéressés, dans le cas où le

enseignement ne peut être donné tout de suite.

Le Centre abrite :

1) Sous la Direction du Service de la Santé :

a) LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (P.M.I.). Concernant les enfants jusqu'à 6 ans. Permanence tous les mardis et vendredis matins.

b) CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. Permanence tous les deuxième et quatrième jeudis du mois, après-midi.

c) SERVICE SOCIAL POLYVALENT. Renseignements divers. Assistante sociale : M<sup>me</sup> Gueydon.

d) VACCINATIONS DIVERSES OBLIGATOIRES. Les diverses vaccinations obligatoires, tant infantiles qu'adultes, sous la surveillance d'un médecin habilité.

2) Sous la direction de l'Education Nationale :

a) SERVICE D'HYGIENE SCOLAIRE. S'adressant à tous les enfants d'âge scolaire, sous la responsabilité du Dr Bonnet. Infirmière scolaire : Mlle Roche.

3) SAUVEGARDE DE L'ENFANCE

Assistante sociale : Mlle Forbrac. Permanence le premier mardi du mois.

4) SERVICES SOCIAUX DIVERS

Assistante sociale familiale : Mlle Guerry ; assistante sociale agricole : Mlle Parot.

5) DON DU SANG

Sur l'initiative de l'Association des Anciens Prisonniers de Guerre et à qui incombe la charge matérielle de l'organisation de cette collecte, le Centre de Transfusion Sanguine de Lyon-Beynost vient, trois fois par an, recevoir le sang de 280 à 320 donneurs.

A cette occasion, toutes les salles du Centre sont occupées, ainsi que celles du sous-sol, servant de réfectoire et de cuisine pour la collation qui suit la prise de sang.

## Le Passé récent de la Municipalité

Lorsque vint la Libération, en 1945, ce jour tant attendu vit, avec le retour des prisonniers de guerre, des déportés et S.T.O., la sérénité revenir sur chaque visage et la population donner libre cours aux joies du moment.

La période d'après guerre, où tous les espoirs étaient permis, n'apportait pas aussi rapidement que l'eussent désiré les populations, les améliorations de tous ordres. Nous venions de vivre cinq années de conflit et d'occupation : les restrictions se firent durement sentir encore deux bonnes années.

Le Conseil Municipal, mis en place à la Libération, après avoir quelque peu "piétiné" — la tâche était lourde et les moyens si minimes — fut victime involontaire d'une part, de l'époque restrictive de l'occupation, et plus loin en arrière, d'une période où l'on croyait un peu trop à l'économie dans les budgets communaux. Petit à petit, se secouant, le Conseil Municipal, à la suite de cette longue torpeur, s'attaquait à la remise en état et à l'amélioration d'un réseau de chemins communaux et ruraux bien fatigués, un des plus importants du Département.

Le réseau de distribution d'eau était on ne peut plus que précaire et vétuste. Le Conseil Municipal fit bien

### 6) MEDECINE DU TRAVAIL

Il est prévu que les visites obligatoires concernant la Médecine du Travail aient lieu également au Centre. Cette activité, étant subordonnée à l'installation d'un appareil de radiographie, ne pourra avoir lieu que lorsque les pourparlers en cours permettront cette réalisation.

Tous ces différents services ayant pour but la protection de la santé et de l'enfance collaborent entre eux et cette entente, indispensable, doit inciter notre population à fréquenter le Centre Médico-Social pour tous renseignements de sa compétence.

### DOUCHES

Au sous-sol : 8 cabines de douches sont installées, dont 4 pour hommes et 4 pour femmes.

Le service est assuré par le personnel communal, à la satisfaction de tous.

Les douches sont ouvertes : le jeudi, de 15 à 19 h ; le samedi, de 8 à 12 h et de 15 à 19 h ; le dimanche, de 8 à 11 h.

Le tarif actuel est de 1 F et de 0,50 F pour les enfants (le jeudi seulement).

Leur utilité n'est pas à démontrer puisque le nombre hebdomadaire de ceux qui les fréquentent est de 180 en été et de 130 en hiver.

### ABORDS

Malgré une configuration du terrain difficile, l'ensemble de l'immeuble s'harmonise avec les pelouses plantées d'arbustes et coupées d'allées recouvertes d'enrobé rouge.

Un massif de roses « Polyatha » sépare l'entrée des douches de l'accès aux entrepôts et de la rue A-Villy, les regards sont attirés par ces massifs et la façade, barrée d'une jardinière fleurie.

René VERMOREL  
Adjoint au Maire

exécuter quelques travaux de réfection et la pose d'une conduite maîtresse permit de limiter les fuites et de canaliser une eau peu abondante ; si bien qu'en adhérant au Syndicat de distribution d'eau Rhône-Loire-Nord, la Commune cédait tout son réseau d'eau, ce qui permit par la suite un aménagement sinon complet, mais avec une meilleure redistribution. Les crédits nécessaires pour l'exécution de ces différentes opérations de rénovation du réseau de distribution d'eau se sont élevés à environ 100 000 000 d'A.F. (valeur 1960).

Vers 1950, le Conseil Municipal décidait, en confiant l'étude du projet d'assainissement au Cabinet d'Etude Merlin, de Lyon, la mise en place pour l'ensemble de l'agglomération d'un réseau d'égouts, à exécuter par tranches successives ; ainsi, cette importante amélioration arrêta l'écoulement des eaux malodorantes dans les caniveaux de certaines artères, assainit les autres et limita les effets du gel, où durant certains hivers rigoureux la couche de glace envahissait la chaussée. Parmi les rues restant à desservir au tout-à-égout, certaines telles que les deux avenues de la Gare n'ont pas bel aspect — il convient de le souligner en passant. Elles étaient il n'y a pas si longtemps le droit

exclusif de la S.N.C.F. et sont devenues propriété de la Commune, après force démarches et pourparlers fastidieux. Certes, il reste encore des travaux à réaliser, moins importants bien sûr, mais en l'état actuel de l'assainissement de la Ville d'Amplepuis, la totalité du coût des différentes opérations doit approcher de 150 000 000 d'A.F. En matière d'assainissement, revenant sur ce point important, il y eut la cession de l'Etang Ferrari à la Commune, où précédemment, en période d'été et de sécheresse, cette pièce d'eau de 5 000 mètres carrés voyait éclore toute une flore nauséabonde que peuplait une faune inerte en même temps que grouillante, le tout accompagné, dans le voisinage, d'une musique très aérienne de nuées de moustiques, sans parler de l'inesthétique paysage qu'il offrait aux passants ; ainsi, le Conseil Municipal décidait de le faire combler.

La construction de logements collectifs avait, en 1948, failli trouver un terrain d'entente, mais pour des raisons d'opportunité, l'affaire n'eut pas de suite immédiate malgré la poussée très favorable de certains membres du Conseil Municipal ; ce n'est qu'en 1956 que le projet prit forme et vit peu après la réalisation de 80 logements, alors que 120 logements avaient été sollicités ; après maintes discussions auprès de l'organisme H.L.M., le refus fut sans appel ; les raisons invoquées : crainte de ne pas louer tous les appartements.

L'acquisition par la Commune, en une seule opération, d'un terrain et d'une maison bourgeoise permit pour le premier, la création d'un lotissement qui reçut 26 maisons dans le cadre de l'accession à la propriété ; après aménagement de la maison, la transplantation de la Gendarmerie fut ainsi réalisée, accordant des locaux corrects à ses occupants, en même temps qu'un important loyer retombait dans les caisses de la Commune, permettant sans aucun doute le maintien des forces de l'ordre dans notre ville, qui sans cette opération devaient quitter notre Cité : telle l'avait laissé entendre la Direction de la Gendarmerie.

Ceux qui parmi vous se rappelle, ont-ils connu la Recette Municipale itinérante, aux quatre coins d'Amplepuis, puis finalement la Municipalité, vers 1950, l'installa définitivement place de l'Hôtel-de-Ville, y compris le logement du percepteur.

### COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL

La construction en fut décidée à l'emplacement des

## Enquête sur l'Habitat

Le but que s'était fixé la Commission Sociale, en 1965, en proposant cette enquête, était double :

- 1) Avoir un aperçu de l'habitat de notre cité ;
- 2) Connaître les besoins de la population en matière de logements.

Il a été distribué 1 600 feuilles d'enquête parmi les familles d'Amplepuis. Le 31 janvier 1966, date limite de retour des feuilles, 294 étaient parvenues en mairie, soit 18,37 %. Ce pourcentage peut paraître faible lorsque l'on voit les difficultés de logements. Pour avoir, en effet, une opinion précise de la situation, il aurait fallu le retour d'un grand nombre de feuilles d'enquête. Comme dans tout sondage, il faut faire la part des gens qui ne voient pas l'utilité de l'enquête, de ceux qui oublient, de ceux qui n'osent pas ou ne veulent pas se déranger, etc.

Nous nous servons donc des indications portées sur les feuilles reçues pour en dégager des renseignements utiles.

### 1) Qui a répondu à l'enquête ?

jardins attenants à l'Ecole Publique ; à l'origine, les plans ne prévoyaient qu'un étage de classes, mais déjà il était question de la prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans, si bien que le Conseil Municipal prit fait et cause de cet écho, et ainsi put être réalisé en même temps le second étage, de cet édifice aux lignes sobres, qui a bel aspect.

Que dirons-nous encore des essais de réalisation : l'agrandissement du terrain de sports des Petits-Brotteaux, qui malgré ces aménagements n'offrit jamais les dimensions exigées, ni l'orientation voulue pour, par la suite, recevoir l'agrément de la Direction de la Jeunesse et des Sports, souveraine en matière d'aide financière dans de telles opérations.

Il y aurait encore beaucoup de détails à donner à propos de petites réalisations, qui sans être passées inaperçues aux yeux de la population, n'en n'ont pas moins contribué à apporter des améliorations. Abris pour les voyageurs d'autocar, W.C. souterrain, enlèvement de pavés suivi de la remise en état des chaussées et trottoirs dans certaines artères importantes de la Ville, logement du garde-champêtre, création de locaux et dépôt pour le matériel de défense contre l'incendie. Les acquisitions foncières et immobilières de la Commune, si elles ont été insuffisantes, n'en ont pas moins vu : l'implantation des H.L.M. (la Gare), la station d'épuration (la Demi-Lune), terrain du lotissement (Berchoux), Gendarmerie.

Voici succinctement exposées les activités du Conseil Municipal en un passé relativement proche, se limitant à l'après-guerre 1945. Certes, la Municipalité du moment aurait peut-être pu mieux faire : mais pour réaliser, il faut penser très longtemps à l'avance. Oh ! elle n'aurait pas cherché d'excuses, mais serait tenté de faire remarquer qu'il y eut une période fort longue après la Libération où il fallut d'abord panser les plaies profondes de cinq années de quasi abandon et essayer de combler quelques retards pris en d'autres temps plus lointains.

Mais pourquoi s'être penché sur le passé ? Chacun connaît le travail réalisé dans notre ville, mais ignorait peut-être certains détails qu'il aura sans doute trouvés dans ce modeste condensé. Mais ce qui compte en priorité, c'est l'avenir, et le reste est rentré dans l'Histoire.

Louis GUEYDON  
Conseiller Général

Nous trouvons :  
223 ménages, soit 75 % des réponses ;  
6 veufs, soit 2,1 % ;  
38 veuves, soit 13 % ;  
7 célibataires hommes, soit 2,4 % ;  
20 célibataires femmes, soit 6,8 %.

On peut faire une petite remarque en passant : les femmes répondent plus volontiers que les hommes ; ceci d'ailleurs n'est pas spécial à Amplepuis...

La répartition par professions est la suivante :

Retraités	53 réponses, soit 18 %
Ouvriers	126 réponses, soit 43 %
Employés	30 réponses, soit 10 %
Agents de maîtrise	16 réponses, soit 5,5 %
Cadres	19 réponses, soit 6,5 %
Indépendants	11 réponses, soit 3,6 %
Commerçants	15 réponses, soit 5,1 %
Artisans	12 réponses, soit 4,1 %
Agriculteurs	6 réponses, soit 2,1 %
Sans indication	6 réponses, soit 2,1 %

2) **Quelles sont les conditions actuelles de logement ?**

240 se situent dans des immeubles collectifs, soit 82 %, dont 207 dans des immeubles anciens et 33 dans des immeubles récents. 49 se situent dans des maisons individuelles, soit 16,6 %, dont 28 maisons anciennes et 21 maisons récentes. 5 n'ont pas donné de précision, soit 1,4 %. Le nombre de pièces de ces logements varie de 1 à 8.

En voici le détail :

- 2 appartements de 1 pièce
60 appartements de 2 pièces
82 appartements de 3 pièces
86 appartements de 4 pièces
44 appartements de 5 pièces
12 appartements de 6 pièces
5 appartements de 7 pièces
1 appartement de 8 pièces
2 appartements sans indication du nombre de pièces.

Etant donné que 45 familles ont quatre enfants au moins, un nombre important de logements est en état de surpeuplement.

Pour donner une vue d'ensemble de l'habitat d'Amplepuis, voici le classement des immeubles, d'après le recensement officiel de 1962 :

- Constructions datant d'avant 1871 : 449 immeubles, comprenant 782 logements.
Constructions de 1871 à 1948 : 625 immeubles, comprenant 1 051 logements.
Constructions de 1949 à 1962 : 53 immeubles, comprenant 84 logements.

3) **Quels sont les éléments de confort ?**

- D'après l'enquête, nous constatons que :
7 % des logements n'ont pas l'eau courante ;
33,5 % n'ont pas le gaz de ville ;
60,8 % n'ont pas de W. C. intérieurs ;
71 % n'ont pas de salle d'eau ;
31 % n'ont pas le tout-à-l'égout ;
24 % n'ont pas de cave ;
33,5 % n'ont pas de grenier ;
60,8 % n'ont pas de débarras ;
53,8 % n'ont pas de jardin.

Une remarque s'impose pour le gaz ; il est à penser que sur les logements ne possédant pas le gaz de ville, beaucoup ont le gaz butane.

De même, le fait d'absence de canalisations de tout-à-l'égout dans certaines rues, peut réduire le nombre de W. C. intérieurs. Cependant, ce pourcentage paraît élevé étant donné l'importance du réseau de tout-à-l'égout dans notre ville (il est le plus important de la région). Cela dénote un état de sous-équipement du patrimoine immobilier.

Pour l'eau courante, il s'agit en grande partie de logements situés dans des lieux non encore desservis par le réseau.

4) **Que pensent les gens de leur logement ?**

63 % estiment être logés convenablement ; 37 % estiment être mal logés. Cependant, 40 % voudraient changer pour un

appartement plus confortable.

5) **Quel genre de logement désire-t-on ?**

- 34 % préfèrent habiter en locatif dans un immeuble ancien ;
8,5 % en H. L. M. ;
31 % désirent accéder à la propriété dans les lotissements ;
9,5 % désirent acheter une maison existante ;
8,5 % désirent construire sur un terrain particulier ;
7,5 % ne donnent pas de précision.

On remarquera l'attrait pour les lotissements, la maison familiale étant l'aspiration de tous. Mais le locatif, type H. L. M., doit être poursuivi. En effet, le confort moderne ne peut être satisfait dans les immeubles anciens (et 80 % des immeubles sont anciens) qu'au prix d'aménagements coûteux, amenant les loyers à un taux supérieur à celui pratiqué par l'Office H. L. M.

**Que conclure ?**

Sur le plan communal, cette enquête fait ressortir la nécessité de poursuivre l'effort pour :

- l'installation du tout-à-l'égout dans les rues où il n'existe pas encore ;
- la construction de logements à usage collectif ;
- l'aménagement de terrains pour lotissements ;
- la suppression de certains immeubles insalubres.

Pour résoudre ces problèmes, il serait souhaitable que les Services Publics aident les communes au lieu de les freiner.

**Où en est-on aujourd'hui ?**

Depuis 1959, 150 logements ont bénéficié de l'aide de la commune : branchement gratuit jusqu'à 20 mètres, pour l'eau, le gaz, l'électricité et l'égout. Amplepuis est la seule commune du département à faire cet effort pour favoriser la construction et l'amélioration de l'habitat de la cité.

Le lotissement de REVILLON, qui s'est bien fait désirer, est en cours de réalisation.

Il comprend 11 logements :

- 7 maisons individuelles
2 maisons jumelées.

Le lotissement de la FOLLETIERE sera de 13 logements.

On termine les dernières formalités d'acquisition des parcelles du bas pour commencer le dossier. Ces formalités ont été plus longues que prévues. La mise en lotissement se fera en 1968.

Les H. L. M. de la route de ROANNE comprendront 80 logements.

Il y aura :

- 2 immeubles de 30 logements
1 immeuble de 20 logements.

Par suite d'une mauvaise interprétation des Services Départementaux, il y a eu d'énormes difficultés pour faire agréer ce terrain. Ces difficultés sont aplanies et les travaux devraient commencer au printemps 1968.

Anne-Marie BARBERET
Conseillère Municipale

M .....

Adresse .....

Suggestions .....

Critiques .....

Problèmes à traiter .....